Les honoraires

TRANSACTION VENTES

Les honoraires sont applicables par tranches cumulables.

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC[1]	À LA CHARGE :
AVIS DE VALEUR ÉCRIT **AVIS DE VALEUR ORAL**	**250€** **Offert**	Vendeur

APPARTEMENTS			
Jusqu'à	40 000€	3 500 €	Acquéreur
de	de 40 001 € à 70 000 €	7 %	Acquéreur
de	70 001 € à 130 000 €	6.6 %	Acquéreur
	au-delà de 130 001 €	6.5 %	Acquéreur
MAISON / VILLA			
Jusqu'à	40 000 €	3 500 €	Acquéreur
de	40 001 € à 70 000 €	6.6 %	Acquéreur
de	70 001 € à 130 000 €	6.5 %	Acquéreur
	au-delà de 130 001 €	6.5 %	Acquéreur
LOCAL COMMERCIAL (MURS)			
Jusqu'à	40 000 €	4 000 €	Acquéreur
de	40 001 € à 70 000 €	7 %	Acquéreur
de	70 001 € à 130 000 €	5.6 %	Acquéreur
	au-delà de 130 001 €	5.5 %	Acquéreur
FONDS DE COMMERCE			
Jusqu'à	40 000 €	4 000 €	Acquéreur
de	40 001 € à 70 000 €	9 %	Acquéreur
de	70 001 € à 130 000 €	8 %	Acquéreur
	au-delà de 130 001 €	5 %	Acquéreur
TERRAINS À BÂTIR			
Jusqu'à	40 000 €	4 000 €	Acquéreur
de	40 001 € et 70 000 €	7 %	Acquéreur
de	70 001 € à 130 000 €	6.5 %	Acquéreur
	au-delà de 130 001 €	6 %	Acquéreur

1TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

Honoraires au 01/07/2025